

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Délibération N°20A

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	26
PRESENTS :	21
VOTANTS :	25

L'an **deux mil vingt-six**

Le **sept juillet à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 1er juillet 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : M. SAINT-ANDRÉ, pouvoir du titulaire Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES. Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. Mme MERLE. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. M. MERCIER. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. THUILLIER, pouvoir du titulaire M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : Mme ROMEUF, pouvoir à Mme BONNEFOY
- Commune de LAPALISSE : M. FUMOUX, pouvoir à Mme EGAL BUJAN
- Commune de SAINT-PRIX : M. DÉMONET, pouvoir à M. HANGARD

M. Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée la
délibération du Conseil Communautaire du 2 avril 2026
concernant la représentation de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE » à la Mission Locale Espace Jeunes.

Madame Amandine TACHON été désignée pour
représenter la Communauté de Communes « PAYS DE
LAPALISSE » au sein de cette instance.

Après échanges avec les services de la Mission Locale
Espace Jeunes, il convient de modifier la représentation de la
Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » à la
Mission Locale Espace Jeunes en nommant 1 titulaire et 1
suppléant.

Madame la Présidente propose la représentation
suivante :

- à l'assemblée générale : Madame Stéphanie CHERVIN, représentante titulaire, et Madame Amandine TACHON comme représentante suppléante,

OBJET :

**REPRÉSENTATION DE LA
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES À LA
MISSION LOCALE ESPACE
JEUNES – MODIFICATION.**

- au Conseil d'Administration : Madame Stéphanie CHERVIN, représentante titulaire, et Madame Amandine TACHON comme représentante suppléante,
- au Bureau : Madame Stéphanie CHERVIN (pas de représentation possible en cas d'absence).

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Madame Stéphanie CHERVIN, représentante titulaire, et Madame Amandine TACHON comme représentante suppléante au sein de l'assemblée générale de la Mission Locale Espace Jeunes,

- de désigner Madame Stéphanie CHERVIN, représentante titulaire, et Madame Amandine TACHON comme représentante suppléante au Conseil d'Administration de la Mission Locale Espace Jeunes,

- de désigner Madame Stéphanie CHERVIN membre du Bureau de la Mission Locale Espace Jeunes,

- d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 16 JUIL. 2026
Publié le : 16 JUIL. 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

La Présidente
S. CHERVIN,
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »